

Informations de base	
<p>2023/2823(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Précision des modalités de l'obligation de débarquement pour certaines pêcheries dans les eaux occidentales pour la période 2024-2027</p> <p>Complétant 2018/0074(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
22/08/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)05523	
22/08/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
13/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/10/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		